



PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'État en Ille-et-Vilaine

Rapport d'activité

FOUGÈRES - VITRÉ
REDON
RENNES
SAINT-MALO

2021

SOMMAIRE

Édito	3
Faits marquants 2021	4
I. LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE	6
Mettre en œuvre une gestion de crise sanitaire adaptée aux enjeux locaux	
Anticiper et limiter les impacts économiques de la crise sanitaire	
II. LE PLAN FRANCE RELANCE	10
France Relance : quelques données de bilan 2021	
Ancrer la relance dans le quotidien des habitants des quartiers prioritaires	
Le numérique : un outil d'inclusion et de compétitivité, au service de tous les acteurs du territoire	
Dynamiser la réhabilitation des friches	
Accélérer la transition agro-écologique et renforcer la souveraineté alimentaire française	
Soutenir le développement des mobilités durables	
Redynamiser le modèle culturel	
Soutenir l'emploi des jeunes	
III. L'ÉGALITÉ, L'ATTRACTIVITÉ ET LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	14
Garantir la régularité des élections départementales et régionales	
Renouveler la contractualisation entre l'état et les collectivités	
Offrir un appui en ingénierie aux collectivités qui en sont dépourvues : le guichet ANCT 35	
Optimiser la couverture de téléphonie mobile : l'accord new deal mobile	
Garantir l'accès aux services publics essentiels, partout sur le territoire : France Services	
La territorialité en actions	
IV. UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET UN MEILLEUR LIEN SOCIAL	21
Placer l'acculturation à la laïcité et aux valeurs de la république au cœur du lien social	
Soutenir le développement dynamique de l'insertion par l'activité économique sur le département	
Définir une politique cohérente d'accueil, d'asile et d'intégration des réfugiés	
Promouvoir un programme culturel pluridisciplinaire et itinérant	
Lutter contre le sans-abrisme avec le plan logement d'abord	
Lutter contre l'habitat indigne grâce au guichet unique de signalement	
V. LA SÉCURITÉ DES BRETEILLIENS	24
Agir en contractualisant avec les collectivités	
Lutter contre l'islamisme et le repli communautaire	
Lutter contre l'immigration irrégulière	
Protéger l'environnement et les populations	
Informersur les risques pour améliorer la sécurité de tous : le nouveau dossier départemental des risques majeurs	
La sécurité des breteilliens en actions	
VI. L'ORGANISATION DES SERVICES	28
Poursuivre la réforme de l'organisation territoriale de l'État	
Moderniser les services et rechercher la performance	
Doter la préfecture d'Ille-et-Vilaine de bâtiments adaptés à la qualité de service	
Organigramme	32
Glossaire	33

ÉDITO

Dans le prolongement de l'année 2020, et comme partout en France, les services de l'État en Ile-et-Vilaine ont continué d'être à pied d'œuvre pour lutter contre l'épidémie de la covid-19 et ses conséquences, avec l'organisation des campagnes de vaccination successives, mais aussi pour déployer le plan de relance décidé par le Président de la République, et mis en œuvre par le Gouvernement à hauteur de 100 milliards d'euros, afin de limiter les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire.

Le rapport d'activités 2021 de l'État en Ile-et-Vilaine illustre cette mobilisation continue et sans faille pour faire face à cette situation inédite. S'il a rarement agi seul, l'État a été à l'initiative et a particulièrement veillé à protéger les populations vulnérables, à soutenir le dynamisme de l'activité économique bretonne, à participer à l'accélération des transitions écologique et numérique et à renforcer les politiques sociale et culturelle.

La situation géopolitique mondiale récente nous montre, une fois de plus, combien il est désormais nécessaire de nous adapter très rapidement pour répondre aux urgences de toute nature. Cette capacité nécessite un État solidement ancré et organisé dans les territoires, au contact permanent de l'ensemble des élus, pour bâtir des politiques publiques ambitieuses et efficaces jusqu'au « dernier kilomètre ». Au plan national, un baromètre de l'action publique a d'ailleurs été mis en place pour suivre l'avancée de politiques jugées prioritaires et donner à voir des résultats concrets aux Françaises et Français. En tant que préfet d'Ile-et-Vilaine, j'ai reçu une feuille de route signée par le Premier ministre pour renforcer l'attractivité du territoire, accélérer les transitions écologiques et agricoles, consolider les politiques d'accès à l'emploi, éducative artistique et culturelle et enfin améliorer la sécurité des bretonnes et des bretons. Je m'engage ainsi personnellement sur 13 politiques prioritaires et 2 projets structurants, comme par exemple la gestion de l'eau, avec l'organisation d'une conférence bretonne pour laquelle le Conseil départemental est pleinement associé en tant que co-président.

En 2022, nous continuerons donc à nous mobiliser avec l'ensemble des élus, des entreprises, des associations pour offrir aux Bretonnes et Bretons un service public de qualité au premier rang duquel figurent les missions régaliennes d'ordre public, de sécurité et de délivrance des titres administratifs. Et c'est dans les nouveaux locaux de la préfecture, situés à Rennes boulevard d'Armorique, que nous continuerons à accueillir, à l'automne prochain, usagers et partenaires et plus particulièrement les élus et les services du conseil départemental avec lesquels nous avons travaillé au quotidien sur le même site depuis 1986.

Excellente lecture à toutes et à tous,



Emmanuel BERTHIER
 Préfet de la région Bretagne
 Préfet de la zone de défense et sécurité Ouest
 Préfet d'Ile-et-Vilaine

FAITS MARQUANTS 2021

8 janvier • Visite officielle d'Annick Girardin, ministre de la Mer, à Saint-Malo



22 janvier • Visite officielle d'Olivia Grégoire, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, à Rennes et à Vitré

26 janvier • Engagement du service d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine en faveur de la sécurité de ses personnels sur la route

28 janvier • Visite officielle de Nathalie Elimas, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée de l'éducation prioritaire, à Saint-Malo et à Dol-de-Bretagne

5 mars • Visite officielle de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, à Val d'Anast



8 mars • Visite officielle d'Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, à Rennes

11 mars • Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

18 mars • Visite officielle de Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, à Rennes

19 mars • Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc



26 mars • Conférence de presse point de situation sanitaire en Bretagne

4 mai • Déplacement du préfet d'Ille-et-Vilaine en baie du mont Saint-Michel sur le thème de la conchyliculture

8 mai • Journée nationale de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945

10 mai • Commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage

11 mai • Commémoration en hommage aux policiers morts pour la France

18 mai • Visite officielle de Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire d'État chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, à Saint-Malo

19 mai • Visite d'entreprise Armor Proteine, lauréate France Relance, par le préfet d'Ille-et-Vilaine

25 mai • Lancement de l'opération « On marche sur des oeufs » en présence du sous-préfet de Saint-Malo à Hirel

25-28 mai • Signatures de conventions « Petites villes de demain » par 29 communes et intercommunalités d'Ille-et-Vilaine

26 mai • Visite de l'entreprise NG Biotech, lauréate France Relance, par le sous-préfet de Redon à Guipry-Messac

27 mai • Journée nationale de la Résistance

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN



6 février • Visite officielle de Jean Castex, Premier ministre et d'Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'emploi et de l'insertion, à Châteaubourg



15 février • Déploiement d'un vaccimobile en Ille-et-Vilaine

17 février • Présentation du bilan 2020 de la sécurité en Ille-et-Vilaine

26 février • Visite officielle de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie, à Rennes



2 avril • Conférence de presse point de situation sanitaire, organisation de la campagne vaccinale et de la continuité pédagogique



9 avril • Visite officielle d'Éric Dupont-Moretti, garde des sceaux, ministre de la Justice, à Rennes



7 avril • Ouverture d'un centre de vaccination Covid-19 de grande capacité à Rennes

11 avril • Déplacement de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, à Rennes

16 avril • Visite officielle de Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, en charge de la citoyenneté, à Rennes



22 avril • Signature d'un accord départemental de relance



23 avril • Visite officielle de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des finances et de la relance, à Saint-Malo et à Châteaubourg

25 avril • Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la Déportation



26 avril • Visite officielle d'Olivia Grégoire, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la relance, chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable, à Rennes et à Pacé

8 juin • Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine

18 juin • Journée nationale commémorative de l'Appel du 18 juin 1940

18 juin • Commémoration du 80^e anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940

20 juin • Élections départementales et régionales (1^{er} tour)

27 juin • Élections départementales et régionales (2nd tour)





7 juillet • Visite officielle de Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des communications électroniques, à Rennes et à Saint-Jacques-de-la-Lande

13 juillet • Cérémonie de la fête nationale du 14 juillet à Rennes



15 juillet • Présentation par le préfet d'Ille-et-Vilaine du dispositif de sécurité estivale sur la côte bretonne

18 juillet • Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France



25 juillet • Visite officielle d'Olivia Grégoire, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la relance, chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable, à Saint-Malo



28 juillet • Déplacement du préfet d'Ille-et-Vilaine à Dol-de-Bretagne et visite du chantier de restauration de l'ancienne cathédrale, projet lauréat France Relance

30 juillet • Visite officielle d'Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la fonction publiques, à Saint-Malo, Saint-Briac et Dinard



2 septembre • Visite officielle d'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du logement, à Rennes

7 septembre • Prise de fonction de Pascal Bagdian, sous-préfet de Redon



13 septembre • Visite de l'entreprise Sadex Remanufacturing, lauréate France Relance, par le sous-préfet de Fougères-Vitré à Fougères



14 septembre • Visite officielle de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation, à Rennes à l'occasion de la 35^e édition du SPACE



22 septembre • Visite de l'entreprise Les Craquelins de Saint-Malo, lauréate France Relance, par le sous-préfet de Saint-Malo à Saint-Jouan-des-Guéréts



24 septembre • Visite de l'entreprise 3D-TEX, lauréate France Relance, par le sous-préfet de Saint-Malo à Saint-Malo

25 septembre • Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives

26 septembre • Visite officielle de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, à Rennes

27 septembre • Signature du schéma d'aide aux victimes d'Ille-et-Vilaine



28 septembre • Visite de l'entreprise Granits Rébellion voirie, lauréate France Relance, par le sous-préfet de Fougères-Vitré à Maen-Roch



29 septembre • Visites des laboratoires Goëmar, lauréats France Relance, par le sous-préfet de Saint-Malo et la sous-préfète à la relance à Saint-Malo



30 septembre • Signature de la convention État/collectivités pour la réhabilitation de la friche Garnier à Redon, lauréate France Relance



3 novembre • Visite de l'entreprise Désyhouest, lauréate France Relance, par le sous-préfet de Fougères-Vitré à Domagné



8 novembre • Visite officielle de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, à Guipry-Messac et à Rennes



9 novembre • Visite du chantier d'insertion du Relais pour l'emploi, lauréat France Relance, par le sous-préfet de Fougères-Vitré au Theil-de-Bretagne

11 novembre • Commémoration de l'armistice et hommage à tous les morts pour la France

15 novembre - 1^{er} décembre • Semaine de l'industrie en Bretagne

15 novembre • Inauguration de l'espace France Services de Romillé

18 novembre • Cérémonie de remise collective de distinctions honorifiques et de médailles d'honneur



19 novembre • Visite officielle de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des finances et de la relance, à Fougères

23 novembre • Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : déplacement du préfet d'Ille-et-Vilaine au centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales de Rennes

27 novembre • Visite officielle de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, et de Thierry Breton, commissaire européen, à Rennes

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



Cérémonie d'hommage à Jacques Le Gall, le 4 novembre



1^{er} octobre • Signature du contrat de sécurité intégré de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande par Jean Castex, Premier ministre, en présence de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de Nadia Hai, ministre déléguée, chargée de la ville

11 octobre • Visite officielle d'Elisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, et d'Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, à Redon



11 octobre • Visite de l'entreprise Geldélis, lauréate France Relance, par le sous-préfet de Fougères-Vitré à Torcé



11-17 octobre • Semaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants



18 octobre • Visite officielle de Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État auprès de la ministre du Travail, de l'emploi et de l'insertion, chargé des retraites et de la santé au Travail, à Saint-Malo et à Dinard



19-20 octobre • Signature des conventions État/collectivités pour la réhabilitation de friches au Grand-Fougeray, à la Noé-Blanche et à Guipry-Messac, lauréats France Relance



22 octobre • Visite officielle de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, à Rennes et à Vézin-le-Coquet



22 octobre • Visite officielle de Marc Fesneau, ministre des relations avec le Parlement et de la participation citoyenne, à Saint-Grégoire



29 octobre • Visite officielle d'Alain Griset, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises, à Bain-de-Bretagne et à Bruz

29 octobre • Visite officielle d'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du logement, à Chevaigné



5 décembre • Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combattants du Maroc et de la Tunisie



8 décembre • Inauguration de la ligne Vitré-Gérard



9 décembre • Visite de l'entreprise A&P Lithos, lauréate France Relance, par le sous-préfet de Fougères-Vitré à Châteaubourg



15 décembre • Signature de la convention de rénovation de l'abbatiale de Redon, lauréate France Relance, par le préfet d'Ille-et-Vilaine



17 décembre • Visite de l'entreprise Zeiss Vision Care, lauréate France Relance, par le sous-préfet de Fougères-Vitré et la sous-préfète à la relance à Noyal-Châtillon-sur-Seiche



20 décembre • Visite de l'entreprise adaptée VIDEAL, lauréate France Relance, par le secrétaire général adjoint de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et la sous-préfète à la relance à Fougères



22 décembre • Inauguration d'une nouvelle portion de sentier littoral par le sous-préfet de Saint-Malo à Saint-Malo

#1

LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE

EN 2021, LA MOBILISATION INTENSE DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR LUTTER CONTRE LA PANDÉMIE ET SES EFFETS SE POURSUIT

Tout au long de l'année 2021, la gestion de la crise sanitaire a hautement mobilisé les services de l'État dans le département, dans le cadre d'une concertation continue avec l'ensemble des collectivités territoriales et des acteurs concernés.

1. METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DE CRISE SANITAIRE ADAPTEE AUX ENJEUX LOCAUX

Pour renforcer la lutte contre l'épidémie de Covid-19, la préfecture a notamment impulsé la stratégie « tester, protéger, isoler », en lien très étroit avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne. Ce plan d'actions s'est accompagné d'une large information du public et des élus.

1. Tester

Dans le but de limiter la propagation du virus, et outre les actions de dépistage de la population générale, des contrôles sanitaires ont été mis en place à l'aéroport de Rennes et au port de Saint-Malo, avec le concours de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme. Cent trente-trois opérations ont permis le dépistage de 717 personnes non-vaccinées et ont donné lieu à 180 arrêtés de quarantaine.

De plus, 2 282 arrêtés de quarantaine concernant des résidents breilliens ayant voyagé à l'étranger ont été transmis par d'autres préfectures disposant d'aéroports internationaux et ont fait l'objet de contrôles par les forces de l'ordre.



« Tous vaccinés, tous protégés »

2. Protéger

Début 2021, 20 centres de vaccination ont été mis en place en Ille-et-Vilaine, représentant un maillage uniforme en tout point du territoire. Le département présente l'un des taux de couverture vaccinale les plus élevés de France, avec 95,2 % de la population de plus de 12 ans vaccinée en primo-injection, 94,5 % en seconde injection, et 81 % ayant effectué la dose de rappel. Cent cinquante opérations « aller vers » ont été organisées (bus, équipes mobiles ou barnums dans les zones rurales, les galeries commerciales, les établissements pour personnes en situation

de handicap et différents quartiers urbains), et un dispositif de vaccination à domicile a été créé avec l'URPS infirmier.

À la suite des contrôles effectués par les services de l'État (forces de l'ordre, direction départementale de la protection des populations), 120 établissements recevant du public ont été mis en demeure de respecter les normes sanitaires. Quatre ont ensuite fait l'objet d'une mesure de fermeture administrative.

Par ailleurs, les 345 déclarations de manifestation ou de rassemblement réceptionnées en 2021 se sont vu proposer une consolidation du protocole sanitaire, une modification du parcours envisagé ou encore une interdiction, notamment dans le centre-ville de Rennes. Enfin, les services ont été fortement sollicités, par courriel ou téléphone, par des mairies, entreprises, particuliers ou associations s'interrogeant sur la mise en œuvre des mesures réglementaires Covid-19.



Ouverture du centre de vaccination de grande capacité, Stade Robert Poirier à Rennes le 7 avril 2021 en présence du préfet d'Ille-et-Vilaine, du président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, de la maire de Rennes, du directeur général de l'ARS Bretagne et du directeur du Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine



20 centres de vaccination dans le département



150 opérations mobiles de vaccination



92,2 % de la population de + de 12 ans vaccinée en primo-injection



Plus de 2 700 appels reçus par le SIDPC

3. Isoler

La cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI), constituée en convention avec la Croix-Rouge française, a accompagné 1 630 personnes, dont 1 260 ont été isolées à domicile et 370 hébergées à l'hôtel. Elle a notamment proposé systématiquement un soutien aux personnes concernées par les 180 arrêtés de mise en quarantaine signés à l'aéroport de Rennes et

les 2 282 arrêtés signés sur d'autres aéroports français pour des passagers breilliens arrivant de pays où la circulation du virus était forte.

Cette quarantaine, dont le respect était contrôlé par les forces de l'ordre, pouvait se dérouler à domicile ou dans l'hôtel mis à disposition par la CTAI.

4. Communiquer

Afin d'informer le public et les élus breilliens de manière continue, plus de 300 communiqués de presse ont été émis en concertation avec l'ARS. De plus, chaque semaine, le préfet a réuni les parlementaires, les présidents du Conseil départemental et des EPCI ainsi que les chambres consulaires au sein d'une instance de concertation à l'échelle départementale, afin de les informer de l'évolution de la crise sanitaire.



Plus de 300
communiqués de presse
émis pour informer le
grand public

5. Protéger les populations vulnérables

Afin d'accompagner les structures associatives chargées de l'hébergement de populations vulnérables, cinq dispositifs exceptionnels ont été maintenus en 2021 :

- La cellule territoriale d'appui à l'isolement
- Le centre d'hébergement spécialisé (CHS) pour accueillir tout malade sans domicile ou hébergé dans un collectif d'urgence : 20 places ouvertes toute l'année, avec une moyenne de cinq personnes prises en charge par semaine.
- Le centre d'accueil pour les personnes à la rue présentant d'importantes comorbidités : ce CHU de 62 places a été pérennisé en 2021 dans son financement annuel par l'État.
- Opérations de dépistage et de vaccination pour les publics précaires : des actions ont été menées en lien avec l'ARS, la CPAM, les professionnels de santé et les associations, afin d'informer et faciliter l'accès à la vaccination de ces publics.



140 000
masques distribués
aux populations
vulnérables

- Distribution de plus de 140 000 masques auprès des opérateurs de veille sociale, d'aide alimentaire, d'hébergement adapté et d'accueil des demandeurs d'asile.

2. ANTICIPER ET LIMITER LES IMPACTS ÉCONOMIQUES DE LA CRISE SANITAIRE

En Ille-et-Vilaine comme ailleurs sur le territoire national, l'année 2021 a été marquée par le vif rebond de l'activité économique, compensant le ralentissement constaté en 2020. Plusieurs dispositifs et actions ont été mis en place pour soutenir cette tendance et accompagner les entreprises confrontées à des difficultés.

Un dynamisme économique retrouvé

L'activité économique en Ille-et-Vilaine a connu en 2021 un redressement soutenu, avec une croissance du chiffre d'affaires des entreprises de 11,2 % pour les principaux secteurs caractérisant l'économie breillienne. Ce dynamisme a permis au département de retrouver durant le 3^e trimestre 2021 son niveau d'avant la crise sanitaire (2019). Les investissements ont également suivi la même tendance, avec un accroissement global de 5,7 %.

Les progressions les plus importantes concernent les secteurs de l'hébergement-restauration, de la construction-bâtiment, de l'industrie et du commerce. Parallèlement, le taux de chômage a baissé de 0,6 point par rapport à 2020 pour s'établir à 5,8 % au 3^e trimestre 2021, soit un taux sensiblement inférieur au niveau national (8,1 %). Le taux de chômage de Vitré est le plus bas de France en fin d'exercice 2021.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2021

Hébergement-restauration	+ 33,1 %
Construction-bâtiment	+ 18,1 %
Commerce	+ 12,2 %

CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS EN 2021

Commerce	+ 17,5 %
Industrie	+ 12,9 %
Hébergement-restauration	+ 12,1 %

Le maintien du recours au chômage partiel

Le dispositif d'activité partielle a été une nouvelle fois très fortement sollicité en 2021.

Près de 14 millions d'heures d'activité partielle ont été indemnisées dans le secteur des hôtels-café-restaurants. Le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD), cofinancé par l'État et l'Unédic pour permettre aux entreprises de faire face à des baisses durables d'activité, a fait l'objet de 342 accords en Ille-et-Vilaine, pour 26 743 salariés et 10 021 019 heures d'activité partielle. L'objectif recherché est également de profiter de l'inactivité prolongée des salariés pour les former, et anticiper ainsi les mutations économiques et les évolutions de l'emploi.

L'enrichissement des dispositifs de soutien aux entreprises

En 2021, la Direction Générale des Finances Publiques a continué de soutenir activement les entreprises les plus touchées par les conséquences économiques et financières de la crise sanitaire, à travers de nombreux dispositifs : mesures de bienveillance fiscale, fonds de solidarité, plans de règlement.

De nouvelles aides mobilisables par le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) sont venues s'y ajouter, notamment pour aider les entreprises à traverser des situations de trésorerie tendue : prêts participatifs exceptionnels, avances remboursables et prêts bonifiés.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ A BÉNÉFICIÉ À



25 535 entreprises breilliennes, pour un montant total de 441,3 M€, auxquels s'ajoutent 38,1 M€ au titre de l'aide aux coûts fixes.

L'encouragement des projets de formation et de reconversion

La crise sanitaire a accéléré les mutations du marché du travail et fait émerger de nouveaux enjeux autour de la formation professionnelle. Pour accompagner ces changements, l'État a apporté son soutien et son expertise aux entreprises et aux branches professionnelles dans l'anticipation des mutations économiques, ainsi qu'aux salariés dans leurs projets de reconversion.

Un grand nombre d'outils ont été mis à leur disposition, parmi lesquels :

- Le FNE-formation, sollicité par 488 entreprises breilliennes et 4 924 salariés représentant 163 033 heures de formation (+112 % par rapport à 2020), pour un coût de 5,5 millions d'euros.
- La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH) pour accompagner 197 entreprises sur une durée moyenne de 5,5 jours, soit un coût global pris en charge par l'État de près d'un million d'euros.



163 033 heures de formation (+112 % par rapport à 2020)

Un comité dédié à la sortie de crise

Le comité départemental de sortie de crise (CDSC) a été installé le 20 septembre 2021. Associant les services de l'État (Préfecture, DRFiP, DDETS) et de nombreux partenaires du monde de l'entreprise (Banque de France, URSSAF, experts-comptables, administrateurs et mandataires judiciaires, avocats, associations professionnelles, chambres consulaires...), ce comité collégial a pour but d'accompagner les entreprises vers la sortie de crise et d'assurer un suivi de la conjoncture départementale dans les différents secteurs d'activité. Grâce à un système de détection précoce des fragilités financières des entreprises, le CDSC a pu proposer des solutions efficaces aux entreprises concernées en les orientant vers les outils et dispositifs le mieux adaptés à leur situation.



Installation du comité départemental de sortie de crise à Rennes le 20 septembre 2021

#2

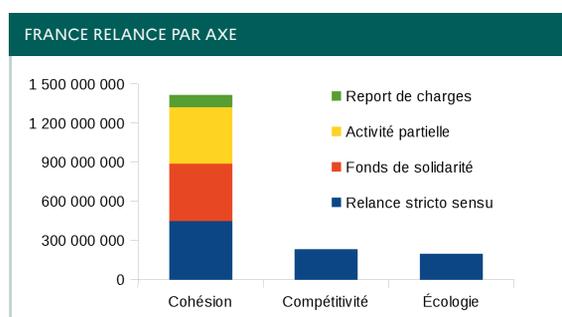
LE PLAN FRANCE RELANCE

LE DÉPLOIEMENT DES MESURES FRANCE
RELANCE AU BÉNÉFICE DES PARTICULIERS,
ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS ET
SECTEUR ASSOCIATIF

En Ille-et-Vilaine comme partout sur le territoire national, France Relance a été déployé par les services de l'État afin de favoriser la reprise économique et la transition écologique. Différentes mesures ont ainsi aidé concrètement les particuliers, notamment dans les quartiers prioritaires, mais aussi les entreprises, les jeunes, les agriculteurs et les acteurs culturels du département.

1. FRANCE RELANCE : QUELQUES DONNÉES DE BILAN 2021

En Ille-et-Vilaine, le soutien de l'État et le financement des mesures et projets portés par France Relance totalisent un montant de crédits prévus de 1,8 milliard d'euros, dont 877 millions dédiés à la relance stricto sensu, le solde étant consacré aux aides et au soutien de l'activité via le fonds de solidarité, le dispositif d'aide à l'activité partielle, ou encore les reports de charges.



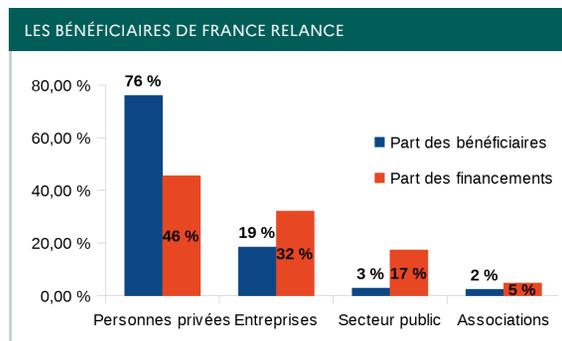
Qui sont les bénéficiaires ?

France Relance a bénéficié en premier lieu aux particuliers qui représentent 76 % des bénéficiaires, notamment via le dispositif « Ma prime rénov ». Les jeunes en constituent la majeure partie, notamment via les primes au contrat d'apprentissage et à l'embauche, fer de lance de la relance. Cette dynamique positive a permis à plus de 35 000 jeunes de trouver un emploi dans une entreprise bretonne. De plus, 1,2 million d'étudiants ont pu profiter du repas à un euro.

Les entreprises, qui représentent 19 % des bénéficiaires, totalisent près de 32 % des crédits de relance versés.

Plus de 5 000 projets portés par des associations ont été aidés.

Enfin le secteur public, qui représente à peine 3 % des bénéficiaires et dont les porteurs de projets sont essentiellement des communes, a reçu 17 % des crédits alloués.



2. ANCRER LA RELANCE DANS LE QUOTIDIEN DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les actions financées par France Relance sont venues soutenir des projets sur mesure au sein des cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de l'agglomération rennaise.

Ainsi, de nouvelles offres numériques ont été proposées aux résidents selon leurs besoins, leurs compétences et les situations d'urgence. L'enjeu est notamment de les rendre plus autonomes malgré leurs freins (absence de matériel à leur domicile, barrière linguistique...). Dans ce but, une quinzaine de conseillers numériques, sur les 49 mis en place au niveau départemental ont été mis à la disposition des habitants des QPV.

Des initiatives variées de création, d'extension ou d'aménagement de jardins partagés ont été soutenues, comme le projet porté par la MJC de Bréquigny, qui intègre également la mise en œuvre d'animations pédagogiques.

Sur le sujet de l'alimentation locale et solidaire, l'épicerie éco-responsable Ti Grains, située dans le quartier des Gayeulles et qui se veut créatrice de lien entre les habitants et les producteurs locaux, a été financée par France Relance, afin de mener à bien son projet d'ateliers culinaires au profit des habitants du quartier.

Enfin, en ce qui concerne l'emploi, plus d'une dizaine d'associations des quartiers prioritaires ont pu recruter un jeune dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) Jeunes.

3. LE NUMÉRIQUE : UN OUTIL D'INCLUSION ET DE COMPÉTITIVITÉ, AU SERVICE DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le plan France Relance veut être un puissant accélérateur de la transformation numérique du territoire, notamment à travers :

- L'inclusion numérique, pour répondre aux difficultés d'usage rencontrées par certains citoyens face aux services numériques, notamment publics. Quarante-neuf conseillers numériques vont être accueillis dans des collectivités et associations bretonnes. Formés et financés par l'État à hauteur de 50 000 € sur deux ans, ils assureront des missions d'accompagnement individualisé.

- La numérisation des collectivités territoriales : 21 collectivités ont vu leur projet financé pour un montant total de plus de 440 000 € et près de 950 000 € d'investissements. Parmi les projets portés :

sites Internet, applications mobiles d'information des usagers, portails familles et plateformes collaboratives.

- La transformation numérique de l'enseignement :

107 écoles breilliennes ont bénéficié de près de 1,3 million d'euros pour 591 classes afin de soutenir des projets d'équipement, de services et ressources numériques ou d'accompagnement à la prise en main.

- Le soutien des tiers lieux : coworking, télétravail, campus connecté, atelier partagé... Le département compte à ce jour cinq tiers lieux identifiés dans le cadre du programme national « Nouveaux lieux, nouveaux liens », dont une manufacture de proximité (la SCIC Comme un établi, à Rennes), qui contribuent pour certains à la vitalité des territoires ruraux.

- Les aides aux entreprises : plus de 2 000 entreprises breilliennes de moins de onze salariés ont bénéficié du chèque FranceNum d'un montant de 500 €, destiné à couvrir tout ou partie des dépenses pour la numérisation.

4. DYNAMISER LA RÉHABILITATION DES FRICHES

Pour contribuer à la lutte contre l'artificialisation des sols, deux appels à projet « Fonds friches » visant à subventionner des projets de réhabilitation de friches urbaines ont été lancés en 2021 dans le cadre de France Relance.

Douze projets répartis sur les quatre arrondissements breilliens ont été lauréats, pour un montant global de 7,8 millions d'euros de subventions. Au total, ce sont 23 hectares de friches commerciales et industrielles qui seront réaménagés sur le territoire départemental.

Parmi les projets portés, citons par exemple l'opération de restructuration/requalification urbaine du secteur Cosmos-Gare porté par la commune de Guipry-Messac ou encore le soutien du projet du Pôle d'Excellence Industriel de la Janais porté par Rennes Métropole.



12 projets
lauréats du
«Fonds friches»

5. ACCÉLÉRER LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE ET RENFORCER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE FRANÇAISE

À l'échelle nationale, le volet agricole de France Relance représente plus de 1,2 milliard d'euros de mesures dédiées aux modes de production agricole, aux agriculteurs et aux consommateurs.

Ces mesures poursuivent trois priorités :

- reconquérir la souveraineté alimentaire de la France,
- accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale,
- accompagner l'agriculture et les forêts françaises dans leur adaptation au changement climatique.

En Ille-et-Vilaine, ces mesures représentent déjà plus de 17 millions d'euros d'investissements au profit de nombreuses démarches telles que la modernisation des abattoirs, la protection contre les aléas climatiques, la conversion des agroéquipements, la diminution des émissions de gaz à effet de serre ou encore la préservation de la biodiversité avec le programme « Plantons des haies ».

Ces mesures visent également à accompagner les territoires et les consommateurs dans leurs projets locaux. Ainsi, ont été soutenus en 2021 : sept projets alimentaires territoriaux (PAT), 25 initiatives de jardins partagés et treize projets « paniers fraîcheurs » visant à apporter des produits locaux, de qualité à des populations isolées ou précaires. De plus, 41 dossiers de soutien aux cantines scolaires des communes de moins de 10 000 habitants ou de 10 000 à 20 000 habitants, attributaires de la dotation de solidarité rurale (DSR) en 2020 ou 2021 et de leurs EPCI, ont été ouverts.



7 M€
pour la
modernisation
des abattoirs



2 M€
pour le
programme
« Plantons des
haies »



41 dossiers
de soutien
aux cantines
scolaires

6. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES

L'un des volets du plan France Relance concerne l'appui de l'État aux collectivités engagées dans une transition vers des mobilités plus durables. Plusieurs appels à projets nationaux et régionaux ont été lancés en ce sens en 2021.

Dans le cadre de l'appel à projet en faveur des transports collectifs lourds et de l'intermodalité, une enveloppe nationale de 900 millions d'euros a été attribuée à trois pôles d'échanges multimodaux breilliens (Fougères, Guipry-Messac et Liffré), ainsi qu'au renforcement de la ligne à du métro et du transport en commun en site propre de Rennes.

7. REDYNAMISER LE MODÈLE CULTUREL

Dans le domaine culturel, France Relance a pour objectifs de consolider l'emploi artistique et culturel, d'aider les acteurs culturels à traverser la crise et de permettre aux habitants de renouer avec les pratiques et sorties culturelles.

En Bretagne, le secteur culturel a bénéficié de plus de 15,7 millions d'euros gérés par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), dont 6,3 millions d'euros attribués à 341 bénéficiaires en Ille-et-Vilaine, tous secteurs confondus.

Cette aide est structurée en trois volets :

- **Un volet patrimonial**, avec trois projets breilliens soutenus pour 4,05 millions d'euros : la cathédrale Saint-Pierre de Rennes (assainissement et restauration des façades, aménagement d'un parcours de visite dans les parties hautes), l'abbatiale Saint-Sauveur de Redon (restauration des parties hautes : chœur et transept) et l'ancienne cathédrale de Dol-de-Bretagne. En complément des établissements culturels ont bénéficié de crédits du plan de relance pour la rénovation énergétique de leur bâtiment (l'ENSAB à Rennes, la DRAC Bretagne à Rennes).



Restauration de l'ancienne cathédrale de Dol-de-Bretagne, le 28 juillet 2021

- **Un volet spectacle vivant**, avec une aide exceptionnelle aux festivals et des aides directes aux artistes et aux structures. Grâce aux nouveaux moyens confiés par la DRAC à l'EPCC Spectacle vivant en Bretagne, 61 équipes artistiques d'Ille-et-Vilaine ont bénéficié d'un accompagnement au titre des répétitions. Les lieux et structures mobilisés en faveur de l'emploi artistique et technique ont également été soutenus.

- **Un volet transition numérique et écologique**, pour lequel la DRAC a lancé un appel à projets conjoint avec le Conseil Régional de Bretagne, doublant l'enveloppe de l'État pour la porter à 3 millions d'euros. La première phase soutient treize équipements en Ille-et-Vilaine

pour contribuer à leurs investissements de rénovation thermique/énergétique et de renouvellement du parc lumière.

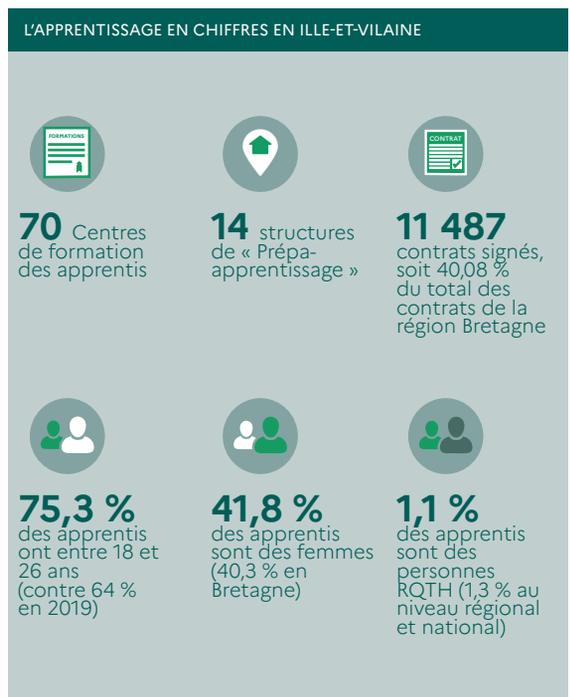
8. SOUTENIR L'EMPLOI DES JEUNES

Lancé à l'été 2020, le plan « Un jeune, une solution » mobilise un ensemble de leviers (aides à l'embauche, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, renforcement des dispositifs de formation...) afin de répondre à la diversité des situations.

Parmi eux, les contrats aidés en direction du secteur marchand – contrat initiative emploi (CIE) – et du secteur non marchand – parcours emploi compétence (PEC) – conjuguent trois dimensions : celles de l'emploi, de la formation et de l'accompagnement.

Les résultats obtenus témoignent d'une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs (collectivités, organismes d'emploi et représentants du monde économique) puisque les objectifs quantitatifs départementaux ont été dépassés avec 436 PEC et 967 CIE réalisés au 31 décembre, soit respectivement 114,14 % et 101,79 % des ambitions initiales.

Le plan de relance a également permis de renforcer l'apprentissage, à travers notamment une aide exceptionnelle. Ainsi, du 1^{er} juillet 2020 (date d'entrée en vigueur de l'aide) au 8 janvier 2022, 257,21 millions d'euros ont été versés aux entreprises, pour les contrats conclus entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2020.



#3

ÉGALITÉ, ATTRACTIVITÉ ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'ÉTAT MOBILISÉ EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ
TERRITORIALE, L'ATTRACTIVITÉ DES
TERRITOIRES ET LE RESPECT DE
L'ENVIRONNEMENT

L'attractivité d'un territoire tient autant à son dynamisme économique et touristique qu'à sa capacité à offrir une cohérence sociétale et un cadre de vie agréable. C'est pourquoi les services de l'État dans le département s'attachent à garantir l'égalité d'accès de tous aux services, à soutenir les collectivités et les acteurs économiques de proximité et à protéger son patrimoine naturel.

1. GARANTIR LA RÉGULARITÉ DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 se sont déroulées dans un contexte marqué par la persistance de la crise sanitaire, qui a rendu leur organisation particulièrement complexe. Face à ces difficultés, la mobilisation des services des mairies et de l'État a permis que les scrutins se déroulent dans des conditions garantissant la continuité de la vie démocratique.

Malgré tout, les taux de participation en Ille-et-Vilaine à ces deux scrutins ont été les plus faibles de Bretagne (moins de 35 % pour chacun des deux tours des deux élections).

2. RENOUVELER LA CONTRACTUALISATION ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS

Le contrat de relance et de transition écologique

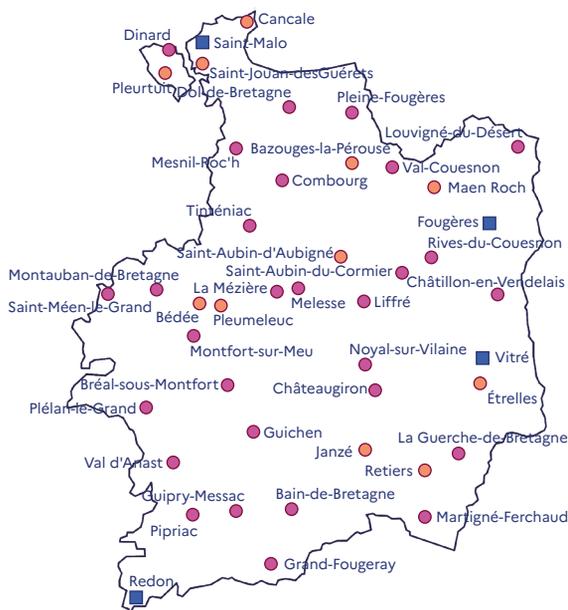
Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a pour objectif d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires. Cet outil de simplification est voué à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités et à intégrer les dispositifs d'accompagnement. Signé pour six ans, soit la durée des mandats municipaux et communautaires, il marque un nouveau mode de relation entre l'État et les EPCI.

Les travaux d'élaboration des quinze CRTE ont été lancés en début d'année 2021. Treize ont été signés au cours de l'année, et trois EPCI ont bénéficié d'un accompagnement pris en charge par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Le Conseil départemental est également signataire de ces contrats.

Le programme Petites villes de demain

Lancé le 1^{er} octobre 2020, le programme national Petites Villes de Demain (PVD) est dédié aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il a pour objectif de donner à ces communes les moyens de concrétiser leurs projets en leur apportant les outils, les connaissances, les partenaires nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de revitalisation personnalisé. Cette aide finance à hauteur de 75 % le coût d'un chef de projet, par des crédits d'État (Banque des Territoires, ANAH, FNADT).

DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » EN ILLE-ET-VILAINE



- COMMUNE SÉLECTIONNÉE AU 1^{er} JANVIER 2020
- COMMUNE SÉLECTIONNÉE AU 1^{er} JANVIER 2021
- COMMUNE RETENUE DANS LE PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

En 2021, onze nouvelles communes se sont ajoutées à la liste des 29 communes déjà bénéficiaires de ce programme :

	Pleumeulec
Saint-Aubin-d'Aubigné	Bazouges-la-Pérouse
Étrelles	Argentré-du-Plessis
Janzé	Retiers
Pleurtuit	Cancale
Bédée	Saint-Jouan-des-Guérets

Soutenir les projets locaux

En 2021, l'État a maintenu à un haut niveau d'engagement pour soutenir les projets locaux, via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, 12,23 M€), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL, 12,34 M€) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID, 2,76 M€).

En outre, la DSIL et la DSID ont bénéficié d'abondements exceptionnels respectivement de 12,62 millions d'euros et de 5 millions d'euros dans le cadre du plan de relance afin de soutenir la transition écologique. Ceci a permis de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans le financement des projets de rénovation thermique de leurs bâtiments, qui se sont élevés à plus de 220 millions d'euros.

3. OFFRIR UN APPUI EN INGÉNIERIE AUX COLLECTIVITÉS QUI EN SONT DÉPOURVUES : LE GUICHET ANCT 35

L'ANCT peut proposer un appui « sur-mesure » aux collectivités, sur des projets complexes et/ou d'une certaine ampleur qui s'inscrivent dans les ambitions de l'ANCT et dont les besoins en ingénierie ne sont pas couverts par les moyens locaux.

Depuis mai 2021, les collectivités concernées peuvent formuler leur demande via une démarche simplifiée sur le guichet unique en ligne ANCT 35. Un processus a été mis en place entre les services de la DDTM, de la préfecture, des sous-préfectures et du Conseil Départemental, pour optimiser l'instruction de ces demandes, depuis le dépôt jusqu'à l'accompagnement effectif du projet porté par la collectivité.

Vingt-trois demandes ont ainsi été formalisées depuis l'ouverture du guichet, sur les thématiques suivantes : accompagnement à l'élaboration des CRTE, diagnostics de voiries, revitalisation des centres bourgs, mobilités douces, performance énergétique des bâtiments communaux etc.

4. OPTIMISER LA COUVERTURE DE TÉLÉPHONE MOBILE : L'ACCORD NEW DEAL MOBILE

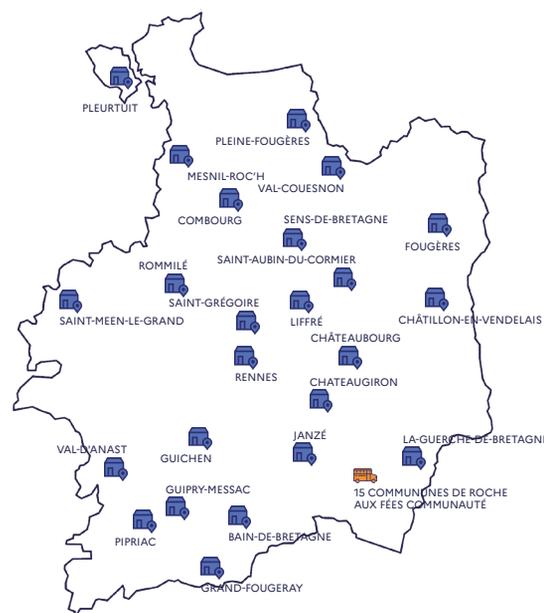
Le « New deal mobile » désigne l'accord conclu en 2018 entre le Gouvernement et les opérateurs de téléphonie, visant à assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes grâce à la construction de sites, conformément à une dotation fixée par arrêté et attribuée annuellement à chaque département.

Depuis 2018, une équipe-projet conjointe préfecture-Conseil départemental œuvre au déploiement local de dispositifs de couverture ciblée, notamment en organisant des rencontres régulières avec les opérateurs pour échanger sur l'avancement du déploiement du dispositif.

En Ille-et-Vilaine, sept sites sont déjà en service. En 2021, la généralisation de la couverture mobile se poursuit avec l'implantation de cinq nouveaux sites : Marpiré, Parigné, Quebriac, Arbrissel et Bruc-sur-Aff.

5. GARANTIR L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ESSENTIELS, PARTOUT SUR LE TERRITOIRE : FRANCE SERVICES

LES FRANCE SERVICES EN ILLE-ET-VILAINE AU 1^{ER} JANVIER 2022



 24 FRANCE SERVICES EN ILLE-ET-VILAINE

 1 BUS FRANCE SERVICES

Créé par l'État, le programme France Services vise à garantir à tout citoyen :

- l'accessibilité à un point d'accueil physique polyvalent France Services en moins de 30 minutes depuis son domicile ;
- la simplification des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales ;
- une qualité de service renforcée grâce à la formation d'agents polyvalents et à un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.

Le département d'Ille-et-Vilaine s'est fixé comme perspective de maillage territorial la présence de 30 structures actives fin 2022, avec au moins un point France Services par canton.

Fin 2021, 24 structures avaient fait l'objet d'une labellisation. La sous-préfecture de Fougères-Vitré fait partie des structures État labellisées France Services (une vingtaine de sous-préfectures en France).

FOCUS : LA TERRITORIALITÉ EN ACTIONS

REVITALISER LE CENTRE DES VILLES MOYENNES : LE PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »

Les communes de Saint-Malo, Redon, Fougères et Vitré avaient été retenues en 2018 par le programme national « action cœur de ville » (ACV), qui vise à redynamiser les villes de taille moyenne en favorisant le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville.

Ces programmes sont entrés en phase de mise en œuvre en début d'année 2021, avec la signature d'un avenant à la convention d'adhésion avec l'État. Parmi les projets soutenus par l'État, citons notamment :

- à Fougères, la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine à proximité du château et la rénovation énergétique du groupe scolaire Duguesclin ;
- à Vitré, la valorisation des bâtiments anciens ou dégradés (dont le monastère Saint-Nicolas), le développement du commerce (notamment dans le quartier de la gare), la rénovation du parc de logements et l'aménagement de l'espace public en lien avec la mobilité.



Le projet de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine à Fougères

AMÉLIORER LA DESSERTE FERROVIAIRE GRÂCE À LA RÉNOVATION DE LA LIGNE DOL-DINAN

Pour limiter les ralentissements et perturbations sur le service ferroviaire, des travaux de remise en état avaient été lancés en 2019 sur la ligne Lamballe-Dinan-Dol (68 kilomètres).

Une première phase s'est achevée en mars 2021, avec la mise en service de la section Dol-Dinan. Les travaux réalisés sur 18 kilomètres de cette section, pour un montant de 24,2 millions d'euros, ont permis le retour des trains à une vitesse de 120 km/h. Chaque jour, huit allers/retours sont prévus, dont un direct Dinan-Rennes.

Le projet se poursuit avec une convention de travaux en préparation pour 2022 sur la section Dinan-Lamballe. Le chantier sur cette portion de 40 kilomètres devrait débuter en 2023 et vise à retrouver la vitesse initiale de 100 km/h.



Travaux de rénovation de la ligne Dol-Dinan en 2021



Vue aérienne des travaux de rénovation sur 18km de la ligne Dol-Dinan en 2021

FOCUS : LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT EN ACTIONS

FLUIDIFIER LA CIRCULATION GRÂCE À LA CRÉATION D'UNE VOIE RÉSERVÉE AUX TRANSPORTS EN COMMUN SUR LA RN 137

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un programme global d'amélioration des mobilités quotidiennes. Elle est cofinancée par l'État (50%), la Région Bretagne (25%), le Département (12,5%) et Rennes Métropole (12,5%).

L'objectif de cet aménagement est d'améliorer la régularité et de réduire le temps de parcours des transports en commun réguliers et quotidiens, comme les bus Star et les autocars Breizhgo, en leur faisant permettant d'éviter les zones de congestion durant les heures de pointe.

Lancés en septembre 2021 et décomposés en plusieurs phases jusqu'à l'été 2022, les travaux consistent à élargir la bande d'arrêt d'urgence. Les dispositifs de sécurité et les équipements de la route sont déplacés et modernisés, tandis que la chaussée est rénovée sur l'ensemble des voies de circulation, dans le sens Nantes-Rennes.

POUR SUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE LA SERVITUDE DE PASSAGE DES PIÉTONS SUR LE LITTORAL

La servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL), instaurée par la loi du 31 décembre 1976, est une servitude légale de trois mètres de largeur qui grève les propriétés riveraines du domaine public maritime, afin d'assurer le cheminement des piétons le long du rivage. En Ille-et-Vilaine, 132 kilomètres de sentiers côtiers permettent ainsi de découvrir la côte d'Émeraude, la baie du Mont-St-Michel et l'estuaire de la Rance.

En 2021, le tracé de 32 kilomètres qui concerne la ville de Saint-Malo (défini par arrêté préfectoral en 1982) s'est enrichi d'une portion de 266 mètres. Ce court tronçon joue un rôle important car il permet d'assurer une continuité du cheminement des piétons de la plage des Fours à Chaux jusqu'au Parc des Corbières : le fait d'offrir une alternative côtière à un cheminement urbain constitue une avancée majeure.

La création de cette servitude s'est faite dans le cadre d'une démarche partenariale entre l'État, co-financier à hauteur de 6 000 €, la Ville de Saint-Malo et le Conseil départemental, qui a supporté le coût de la main-d'œuvre représentant un mois de travaux et qui assurera par convention l'entretien de ce chemin.



Inauguration du tronçon de 266 mètres en présence du sous-préfet de Saint-Malo, du maire de Saint-Malo, du vice-président du Conseil départemental délégué à la biodiversité, aux espaces naturels sensibles et à l'eau et la conseillère départementale déléguée à la lecture publique, au patrimoine, aux archives départementales et au littoral, le 22 décembre 2021



Continuité du cheminement des piétons de la plage des Fours à Chaux jusqu'au Parc des Corbières, le 22 décembre 2021

REMETTRE EN ÉTAT LES 1 000 BRISE-LAMES DE LA PLAGE DU SILLON

Leurs silhouettes longilignes et tortueuses s'affichent sur toutes les cartes postales. Emblématiques de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), les 1 000 brise-lames de la plage du Sillon font face à la Manche et à ses tempêtes depuis plus de deux cents ans. Ces pieux hauts de 7 mètres sont réalisés en chêne nouveau, arbres dont les troncs ne sont pas aussi rectilignes que ceux destinés à la construction.

Certains pieux étant endommagés en raison de l'assaut répété des marées et de l'exposition au sel, au soleil et au vent, l'État avait diligenté en 2020 les études nécessaires à la réfection de cet ouvrage, assortis de travaux d'entretien des digues Palmié et du Sillon sur 1,2 kilomètres. Ces travaux devaient être réalisés avant le transfert en 2024 des compétences des ouvrages maritimes à Saint-Malo Agglomération (GEMAPI).

Des relevés topographiques et sondages ont permis d'identifier les brise-lames à remplacer. Pour préserver le caractère patrimonial de l'ouvrage, l'État a eu recours au même type de bois qu'à l'origine. Les travaux sur les brise-lames ont démarré en novembre 2021, au rythme des marées et de la météo. Les brise-lames remplacés ont été déclassés du domaine public pour être remis à la Ville.

Le coût total du chantier est de 1 739 604€, intégralement pris en charge par l'État (fonds de prévention des risques naturels).



Les brise-lames de la grande plage du Sillon à Saint-Malo, le 30 juillet 2021



Les travaux sur les brise-lames ont démarré en novembre 2021, au rythme des marées et de la météo

ANTICIPER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES PROJETS

L'unité de valorisation énergétique de Villejean, sur Rennes Métropole, traite chaque année 144 000 tonnes de déchets tout en produisant 31 000 MWh d'électricité et en chauffant près de 20 000 foyers.

Cette usine créée en 1968 nécessite des travaux de modernisation pour optimiser la production d'énergie, améliorer les conditions d'exploitation et anticiper l'évolution de la réglementation sur les rejets atmosphériques.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a instruit la demande d'autorisation environnementale de ce projet afin de fixer des règles de fonctionnement adaptées, y compris durant la phase chantier. Elle s'est aussi assurée que les 188 000 tonnes de déchets collectées pendant l'arrêt seraient correctement gérées.

#4

UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET UN MEILLEUR LIEN SOCIAL

VERS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE ET UN
MEILLEUR LIEN SOCIAL

Le lien social est un équilibre qui repose sur de multiples composantes. Pour favoriser cette harmonie, l'État se mobilise en faveur du respect des valeurs républicaines, de l'insertion économique, de l'accueil solidaire, de la lutte contre les exclusions et d'une offre culturelle accessible à tous.

1. PLACER L'ACCULTURATION À LA LAÏCITÉ ET AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE AU CŒUR DU LIEN SOCIAL

La loi du 24 août 2021 comporte, parmi ses dispositions, un certain nombre d'obligations nouvelles à destination des collectivités territoriales :

- l'obligation pour les contrats ayant pour objet, en tout ou partie, l'exécution d'un service public, de comporter des clauses relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public ainsi que des clauses relatives aux modalités de contrôle et de sanction du cocontractant lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour les mettre en œuvre et faire cesser les manquements constatés;
- l'obligation de consultation du préfet sur les projets de constructions et d'installations destinées à l'exercice d'un culte.

Ces obligations entrent donc dans le champ d'application de la stratégie du contrôle de légalité dont les moyens juridiques sont renforcés par l'extension du régime du déferé-suspension des actes de nature à compromettre l'exercice d'une liberté publique ou individuelle aux actes portant gravement atteinte aux principes de laïcité et de neutralité des services publics (procédure accélérée entraînant une décision du juge administratif sous 48 heures).

Les associations, fondations et fonds de dotations ainsi que les associations culturelles ont également des obligations nouvelles en matière de transparence sur leur gouvernance, leurs financements (notamment étrangers), leur comptes et leur régime fiscal.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine a sensibilisé ces acteurs au respect des dispositions de la loi.

2. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DYNAMIQUE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR LE DÉPARTEMENT

En Ille-et-Vilaine, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont portées par un contexte favorable, avec la mise en synergie des moyens des principaux financeurs. L'objectif de cette dynamique est notamment de diversifier et d'adapter la typologie des structures pour répondre à l'évolution des besoins des demandeurs d'emploi.

En 2021, le nouvel appel à projets « FDI Rebond » a permis d'amplifier cette croissance et de diversifier l'offre d'insertion en Ille-et-Vilaine. Vingt-trois projets ont été retenus pour un montant de 1 436 108 €, visant la création de 478 nouveaux emplois en insertion (soit

plus de 200 équivalents temps plein) à horizon 2022.

De nouvelles structures d'insertion ont été créées : trois entreprises de travail temporaires d'insertion (ETTI) et une entreprise d'insertion à Rennes, deux nouvelles équipes ateliers et chantiers d'insertion (ACI) en zones rurale et péri-urbaine à Saint-Aubin-d'Aubigné et à Romillé.

Le nombre de postes d'insertion conventionnés continue sa progression et s'élève à 1 235 équivalents temps plein en 2021 contre 1 104 en 2020, soit une augmentation de 12 %.



23 nouveaux projets d'insertion par l'activité économique



478 nouveaux emplois créés



+12% de postes d'insertion subventionnés

3. DÉFINIR UNE POLITIQUE COHÉRENTE D'ACCUEIL, D'ASILE ET D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

Le nouveau schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SRADAIR) 2021-2023, présenté à l'automne au comité régional de l'habitat et de l'hébergement, a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 octobre 2021. Ce document pédagogique est disponible sur le site internet de la préfecture.

En 2021, un effort important de création de places d'hébergement a été demandé à la Bretagne (110 places de CAES, 250 de CADA). Cet objectif a été atteint à 88 % (92,5 % pour CAES et 85 % pour CADA). Une attention particulière a été apportée à sa répartition harmonieuse sur le territoire breton, en tenant compte des capacités d'hébergement existantes et des capacités d'accueil locales.

De ce fait, la création des places de CAES a été répartie sur les départements non encore dotés (Côte-d'Armor, Finistère, Morbihan). Pour les CADA, l'Ille-et-Vilaine a créé – en regard de sa population et du parc existant – 76 places sur les territoires de Redon, Saint-Malo et Fougères-Vitré (contre 47 dans le Cotes-d'Armor, 79 dans le Finistère, 48 dans le Morbihan).

4. PROMOUVOIR UN PROGRAMME CULTUREL PLURIDISCIPLINAIRE ET ITINÉRANT

Pendant la période estivale 2021, le territoire breillien a été animé par un foisonnement artistique et culturel, placé sous le signe de l'inclusion et de la solidarité. Pour la deuxième année consécutive, le dispositif « Été culturel », conçu par le ministère de la Culture, a signé le retour de la vie culturelle et artistique sur l'ensemble du territoire, et permis aux artistes, souvent mis en difficultés par la crise sanitaire, de renouer avec leurs publics. Plusieurs collectivités, dont Rennes, Fougères et Dol-de-Bretagne, ont ainsi été soutenues pour l'animation estivale de leurs quartiers et territoires.



L'évènement Dehors! initié par Teenage Kicks à Rennes du 15 juillet au 12 septembre 2021

La DRAC Bretagne a lancé un appel à projet pour atteindre ces objectifs. En Ille-et-Vilaine, 35 projets ont été soutenus, pour un budget global de 170 000 €. À titre d'exemples, l'ensemble baroque « Banquet Céleste » s'est produit dans plusieurs sites patrimoniaux, la « fédération Kenleur » a organisé de nombreuses étapes de découverte participative de la culture bretonne, l'union nationale des associations de tourisme Bretagne (UNAT) a porté des initiatives dans le domaine de la culture et du tourisme social et solidaire.



Festival de danse itinérant Nomadanse, initié par Danse à tous les étages, du 1^{er} au 13 juin 2021

5. LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME AVEC LE PLAN LOGEMENT D'ABORD

Depuis début 2021, le Service public de la rue au logement propose un nouveau cadre d'action pour poursuivre et amplifier le déploiement du plan Logement d'abord et apporter des réponses plus efficaces dans la lutte contre le sans-abrisme.

Une augmentation significative de l'offre en logement adapté

Le département d'Ille-et-Vilaine a atteint dès la fin 2021 les objectifs fixés par la DIHAL sur le programme 2018-2022, grâce à l'accroissement notable d'une offre diversifiée et adaptée aux problématiques des publics concernés.

Structures collectives de logement adapté :

- plus douze places en maisons-relais, portant la capacité totale à 244 places, avec notamment la création de la Maison Relais Ker Antonia à Dinard, dédiée aux femmes victimes de violence ;
 - plus cinq places en résidences accueil, portant le total à 119 places, avec notamment l'extension de la Résidence Accueil de Vitré ;
 - plus 357 places en Foyer Jeunes Travailleurs-Résidences habitat jeunes prévues pour 2022, grâce à l'appel à projets lancé en 2021.
 - plus cinq allocations de logement temporaire, portant le total à 599.
 - lancement des travaux du dispositif innovant « Un chez soi d'abord » à destination des publics à la rue et présentant des troubles psychotiques les freinant dans leur parcours d'accès au logement. L'objectif est d'accompagner 100 personnes en 2022.
- Accompagnement dans le logement :
- plus 91 places en intermédiation locative (IML) sur dans le parc privé, portant le total à 306 places, pour un objectif initial de 315 à fin 2022 fixé par le plan logement d'abord ;
 - cinq projets retenus en accès vers et dans le logement (AVDL) dans le parc public, dans le cadre de l'appel à projet régional. Les cinq conventions ont été signées fin 2021, pour un objectif d'environ 170 nouvelles mesures individuelles d'accompagnement ;
 - quatorze résidences sociales cofinancées par l'aide à la gestion locative sociale (AGLS) vers l'habitat jeunes.

KER ANTONIA : UNE MAISON RELAIS POUR DES FEMMES ACCOMPAGNÉES D'ENFANTS, CONFRONTÉS AUX VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Ce dispositif de logement adapté de douze appartements, porté par la fondation Solacroup Hébert, bénéficie d'un soutien financier des services de l'État et du Département d'Ille-et-Vilaine.

Sa vocation est d'accueillir et de loger des femmes, accompagnées de leurs enfants, victimes de violences intra-familiales en situation de précarité, d'isolement et d'exclusion et dans un contexte psychologique qui rend impossible leur accès à un logement ordinaire.

L'association les accompagne dans un travail de reconstruction personnelle, familiale, professionnelle et sociale pour les aider à faire face aux besoins de la vie quotidienne et leur permettre de retrouver leur autonomie. Une des spécificités du dispositif repose sur la prise en compte des enfants, en lien avec les services d'aide à l'enfance du département, afin de sécuriser leur parcours et de prévenir les ruptures familiales.

Rennes Métropole conventionnée « Territoire accéléré » pour la mise en œuvre du plan Logement d'abord

En janvier, Rennes Métropole a été retenue comme territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt 2. La convention de mise en œuvre a été signée en juillet, pour un déploiement lancé fin 2021 et qui se poursuivra sur 2022. Ce process accéléré, destiné à des territoires en forte tension sur l'accès au logement social, leur permet de financer l'ingénierie et le déclenchement rapide de mesures d'accompagnement vers le logement de ménages sans domicile.

À titre d'illustration, Rennes Métropole a développé un projet d'intermédiation locative en assumant les actions de captation de logement du parc privé sur son territoire, et de mise en place de l'accompagnement social et de l'aide à la gestion locative pour les personnes bénéficiant de ces logements. L'objectif est d'accompagner environ 170 personnes dans ces logements à terme (la montée en charge a commencé en 2021).

Dans le cadre de la « mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord », Rennes Métropole a bénéficié d'un appui financier de l'État au démarrage, montage et développement du projet, sous la forme d'une aide ponctuelle forfaitaire de 100 000 €.

Le renforcement du parc d'hébergement d'urgence

• L'État a poursuivi le développement de l'offre d'hébergement d'urgence à destination de publics spécifiques, dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt déployés par le gouvernement. Au total, l'État finance plus de 600 places d'hébergement d'urgence en hôtels sur l'ensemble du département.

En 2021, l'évolution du parc d'hébergement d'urgence est la suivante :

- La pérennisation des 62 places à la Motte Baril gérées par Coallia (public avec co-morbidity).
- Suite à un appel à candidature en 2021, la création de 62 places nouvelles (un bâtiment d'hébergement en collectif de 20 places à Betton co-géré par l'Association Saint-Benoît Labre et l'AS 35, 27 places dans des appartements en diffus sur Rennes Métropole et gérées par l'ASFAD, dont 19 places pour des femmes victimes de violence, 15 places en diffus sur Saint-Malo / Dinard gérées par l'AMIDS dont 5 pour les femmes victimes de violence). La mise en service de ces places a débuté en novembre 2021.
- Le dispositif innovant pour les personnes en situation de grande marginalité, visant une capacité de 20 places (treize installées en 2021) dans des maisons ou locaux préfabriqués, porté par l'association Saint-Benoît Labre.

6. LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE GRÂCE AU GUICHET UNIQUE DE SIGNALEMENT

Deux ans après sa création, le Guichet Unique Logement Indigne d'Ille-et-Vilaine (GULI35) poursuit son déploiement. Assuré par l'Agence départementale d'information logement (ADIL), ce guichet permet d'orienter les situations d'habitat indigne vers les acteurs les plus à même de répondre à la problématique : CAF, collectivités locales, ARS...

En 2021, plus de 300 signalements ont ainsi été reçus. Les désordres les plus fréquemment cités sont l'humidité, les moisissures, les vieilles peintures, la défectuosité des équipements électriques et de chauffage.



Plus de 300
signalements reçus
via le guichet unique

#5

LA SÉCURITÉ DES BRETILLIENS

LA SÉCURITÉ DES BRETILLIENS, UNE
PRÉOCCUPATION MAJEURE DES SERVICES
DE L'ÉTAT

Pour assurer la sécurité du territoire départemental, les services de l'État prennent en compte et anticipent les multiples risques auxquels les habitants peuvent se trouver confrontés. Que ce soit face aux comportements sociaux inadaptés, en protection de l'environnement ou encore à l'occasion d'événements exceptionnels, la sécurité de tous au sens large est une priorité permanente pour les services de l'État.

1. AGIR EN CONTRACTUALISANT AVEC LES COLLECTIVITÉS

En matière de sécurité et d'ordre public, la contractualisation avec les collectivités constitue un levier d'action privilégié. C'est pourquoi l'année 2021 a été rythmée par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs de coopération entre l'État et les collectivités territoriales, visant à renforcer l'action et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concourant au continuum de sécurité, dans une logique de concertation affirmée.

Le contrat de sécurité intégrée

Conformément aux instructions gouvernementales du 16 avril 2021, le contrat de sécurité intégrée a été signé à Rennes le 1^{er} octobre 2021 par le Premier ministre et les maires de Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande. Ce nouvel outil partenarial a permis de réaliser un diagnostic et d'établir un ensemble d'engagements, tant des services de l'État que des deux communes cocontractantes, afin de renforcer les synergies opérationnelles et en particulier la prévention.



Signature du Contrat de sécurité intégrée de Rennes et de Saint-Jacques-de-la-Lande à Rennes, en présence de Jean Castex, Premier ministre, le 1^{er} octobre 2021

Le plan départemental de prévention de la délinquance État-Département 2021-2024

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, le plan départemental de prévention de la délinquance État-Département 2021-2024 a été finalisé. Son adoption sera formalisée en 2022 par le conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie

Dans le prolongement du Grenelle contre les violences conjugales, le dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) a été consolidé.

Ces professionnels jouent un rôle majeur dans la lutte contre les violences intrafamiliales et la prise en charge de leurs victimes.

En partenariat avec le Conseil départemental, la présence territoriale de ces interlocuteurs a été renforcée avec la création d'un demi poste supplémentaire à l'est de la métropole rennaise, portant ainsi à 7,5 ETP le nombre d'ISCG sur le département. L'Ille-et-Vilaine figure parmi les départements les mieux dotés de France, avec une couverture complète de son territoire.

BILAN DE LA DÉLINQUANCE EN 2021

CHIFFRES ENREGISTRÉS

(évolution par rapport à 2019)

- 1,03%

Diminution globale des faits de délinquance par rapport à 2019, malgré une population en hausse de 1,36 % sur le département (2020 est hors statistiques en raison des périodes de confinement). Cette tendance à la baisse est continue depuis 2017.



-2,59% des atteintes aux biens par rapport à 2020. (et -19,04 % par rapport à 2019)



+7,71% des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) notamment violences sexuelles et intrafamiliales. Une hausse constante à l'échelle nationale depuis 2017, due en partie à l'augmentation du nombre de plaintes et de signalements.



+15,8% des escroqueries et infractions économiques et financières : en particulier cyberdélinquance (escroqueries par internet). Une hausse observée à l'échelle nationale.

2. LUTTER CONTRE L'ISLAMISME ET LE REPLI COMMUNAUTAIRE

La lutte contre la radicalisation islamiste et le repli communautaire a continué de mobiliser l'État et ses partenaires dans une dynamique de stabilisation administrative, notamment à travers deux actions complémentaires.

- L'ouverture d'un quartier de prise en charge de la radicalisation (QPR) pour femmes au sein du centre pénitentiaire de Rennes

Le centre pénitentiaire de Rennes est le seul établissement pour femmes en France disposant de ce type de quartier hautement sécurisé, destiné à accueillir des détenues particulièrement radicalisées, et à mettre en place des actions de désengagement de la violence et de distanciation des idées radicales avec le soutien d'intervenants spécialistes. Les personnes détenues y sont placées pour une période de six mois renouvelable. Le QPR de Rennes aura, à terme, une capacité de 26 places.

Ce quartier, qui contribue à la fois à la sécurité pénitentiaire et à la sécurité publique, marque l'engagement fort du ministère de la justice et de la direction interrégionale de Rennes dans la prise en charge des détenues radicalisées.

- La cellule de suivi des individus radicalisés

L'action du Gouvernement visant à lutter contre le séparatisme, renforcée par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, se décline au niveau territorial sous la responsabilité du préfet qui pilote la cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR).

Cette cellule mobilise tous les services déconcentrés et les opérateurs de l'État pour déployer un travail coopératif efficient de contrôles des structures affiliées aux mouvances séparatistes et sanctionner les manquements aux lois et valeurs de la République. Cette instance s'ouvre aux collectivités pour les dossiers qui les concernent.

Au cours de l'année 2021, la CLIR s'est réunie à cinq reprises sur des situations concrètes.

3. LUTTER CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

L'éloignement des étrangers en situation irrégulière a été rendu plus difficile au cours de l'année, du fait de plusieurs facteurs : diminution du nombre de vols internationaux, baisse du nombre de places en centres de rétention administrative (CRA) et fermeture des frontières de certains pays, notamment au Maghreb.

De plus, l'unité régionale Dublin (URD) a dû faire face à un durcissement des procédures au sein de l'espace européen, en raison des contraintes sanitaires fixées par les 29 pays de transferts. En 2021, l'URD a reçu 489 accords de transferts et a pu procéder dans le même temps à 106 transferts, soit un taux de transfert de 21,68 %, au-delà de la cible ministérielle fixée à 20 %. L'« opération 1 000 », présentée aux préfets lors de la visioconférence nationale du 15 juin 2021, avait pour objectif l'éloignement du territoire national de 1 000 étrangers représentant une menace grave, d'ici la fin de l'année 2021. En Ille-et-Vilaine, 34 éloignements ont été réalisés dans le cadre de cette opération.

4. PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LES POPULATIONS

Les services de l'État et les acteurs locaux se sont fortement mobilisés autour des questions environnementales et de la protection des populations vis-à-vis des risques environnementaux.

Un 3^e plan de protection de l'atmosphère pour Rennes Métropole

Au terme d'un travail partenarial de 18 mois entre les élus et services de la métropole de Rennes avec, pour la première fois, une concertation préalable du public, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a élaboré la troisième version du plan de protection de l'atmosphère de Rennes Métropole (2022-2027) pour le compte du préfet d'Ille-et-Vilaine.

L'ensemble des normes de qualité de l'air étant déjà respecté, ce nouveau plan d'actions vise à renforcer l'action publique contre les principaux polluants et les particules fines, mais aussi à l'élargir à de nouveaux polluants tels que l'ammoniac et les pesticides.

Un dispositif de prévention contre les épizooties dans les élevages

En réponse à l'obligation émise par le ministère en charge de l'Agriculture de prendre des mesures de biosécurité pour l'ensemble des intervenants des filières avicole et porcine, la préfecture a renforcé son dispositif de prévention contre les épizooties.



Plus de 100 d'élevages avicoles ont fait l'objet de contrôles en 2021 et se sont vus rappeler les consignes de prévention à appliquer au quotidien.

Plus d'une centaine d'élevages avicoles ont fait l'objet de contrôles en 2021 et se sont vus rappeler les consignes de prévention à appliquer au quotidien, ainsi que les mesures renforcées à mettre en place en cas de risque «élevé». Neuf ont reçu une mise en demeure. 30 installations porcines ont été inspectées, dont 26 ont fait l'objet de mises en demeure administratives et ont dû mettre en place des mesures strictes vis-à-vis de la biosécurité, notamment en matière de nettoyage et de désinfection des camions de transport, ainsi que de respect du plan de circulation sur les sites d'exploitation.

5. INFORMER SUR LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DE TOUS : LE NOUVEAU DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS

Le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) a été actualisé en octobre 2021. Ce document de référence recense les principaux risques rencontrés dans chacune des communes d'Ille-et-Vilaine et présente les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour en limiter les effets.

Accessible en ligne, l'édition 2021 du DDRM a été conçue pour s'adresser concrètement aux Breilliens à travers une présentation simple et pédagogique des risques existants sur le territoire, des actions mises en place par les services de l'État et des responsabilités individuelles des citoyens.

FOCUS : LA SÉCURITÉ DES BREILLIENS EN ACTIONS

SÉCURISER LE SUIVI DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le rallycross de Lohéac est l'épreuve sportive motorisée la plus importante d'Ille-et-Vilaine. Elle constitue l'une des étapes du championnat d'Europe et du championnat du monde de cette discipline. Annulée en 2020 pour cause de pandémie, elle a pu reprendre en 2021 avec quelques adaptations : jauge limitée, passe sanitaire obligatoire, dispositif de contrôle notamment. En outre, 5 400 autotests ont été fournis gracieusement par la sous-préfecture de Redon. L'organisation en matière de sécurité civile a été maintenue à un haut niveau avec deux dispositifs médicaux (pour la course et pour le public) et l'armement d'un poste de commandement avancé rassemblant la sous-préfecture de Redon, les gendarmes, les pompiers et les organisateurs. Ces mesures ont permis l'organisation de cette édition 2021, qui représentait un enjeu important pour assurer la pérennité de l'événement.

GÉRER LES GRANDS RASSEMBLEMENTS DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

Le 29 juin 2021, la 4^e étape du Tour de France s'est déroulée à Fougères-Vitré. En raison des restrictions liées à la crise sanitaire, cet événement a nécessité une attention toute particulière. La traversée de Vitré et l'arrivée à Fougères ont donné lieu à des dispositions spécifiques afin d'accueillir les 5 000 spectateurs autorisés et permettre le bon déroulement de l'épreuve tout en limitant la propagation du virus. La sous-préfecture de Fougères-Vitré a coprésidé, avec la mairie de Fougères, un groupe de travail réunissant l'ensemble des partenaires sur l'organisation de l'arrivée des coureurs à Fougères. Pour garantir l'efficacité opérationnelle et faciliter la coordination de l'épreuve au niveau départemental, le sous-préfet a intégré le centre de coordination du Tour de France.



Remise du maillot à pois par le préfet d'Ille-et-Vilaine à Fougères, le 29 juin 2021

#5

L'ORGANISATION DES SERVICES

L'ADAPTATION EN CONTINU DE
L'ORGANISATION DES SERVICES,
POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS
DES USAGERS

Pour assurer le plus efficacement possible leurs missions de service public, les services de l'État sont engagés dans une dynamique permanente d'optimisation et de modernisation de leurs modes d'organisation. En 2021 les services de l'État dans le département ont ainsi mené de nombreux projets et actions visant à simplifier la vie des usagers et à offrir aux agents un cadre de travail adapté.

1. POURSUIVRE LA RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE), de nouvelles directions ont été créées aux niveaux régional et départemental, par fusion ou regroupement d'entités. Cette nouvelle organisation est destinée à renforcer l'efficacité des services de l'État.

Le secrétariat général commun départemental : soutenir les fonctions support et recentrer l'activité des services

Le 1^{er} janvier 2021, a été créé le secrétariat général commun départemental (SGCD). Ce service interministériel relevant du ministre de l'Intérieur est chargé des fonctions dites « supports » communes aux préfetures et aux directions départementales interministérielles. Il exerce ses missions sous l'autorité du préfet et sous la responsabilité fonctionnelle des chefs des services départementaux, et sa gouvernance est assurée par un conseil d'administration.

Le SGCD offre ses services à la préfeture, à la direction départementale de la protection des populations (DDPP), à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Il gère des fonctions et moyens mutualisés sur les champs suivants : budget, achat public, affaires immobilières, systèmes d'information, communication, logistique, ressources humaines, relation avec la médecine de prévention et mise en œuvre des politiques d'action sociale au bénéfice des agents.

Composé de quatre services (ressources humaines, numérique, moyens généraux et finances), il compte près de 94 ETP obtenus par transfert d'effectifs. Depuis sa mise en place, le SGCD a fait la preuve de son efficacité en permettant aux services de se concentrer sur leur périmètre métier.

La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités : mieux protéger et insérer les personnes en difficulté

Créée le 1^{er} avril, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) regroupe les compétences contribuant à l'insertion des personnes en difficulté, en reprenant les missions précédemment portées par l'UD-DIRECCTE et par les services « cohésion sociale » de la DDPS-PP.

Composée de 115 agents, la DDETS d'Ille-et-Vilaine comprend sept services organisés en deux pôles : Solidarités-Emploi et Travail.

Son action vise à rationaliser la mise en œuvre des politiques relatives à la prévention et à la lutte contre les exclusions, au logement, à l'inclusion des personnes en situation de handicap, à la protection de l'enfance, au travail et à l'intervention sociale, aux actions sociales et économiques de la politique de la ville, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances.

Avec ce nouveau service, l'État réaffirme son rôle en matière de protection des personnes vulnérables et de renforcement du lien social.

La direction départementale de la protection de la population : assurer la protection et la sécurité des consommateurs

Depuis le 1^{er} avril 2021, les missions liées à la protection des populations, précédemment dévolues à la DDPSPP, sont assurées par la direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Cette direction met en œuvre les politiques publiques visant à assurer la protection et la sécurité du consommateur et relevant de plusieurs ministères. En lien avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la nouvelle direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), ses missions couvrent :

- la conformité, la qualité et la sécurité des produits et prestations,
- l'hygiène et la sécurité des produits alimentaires,
- la santé et l'alimentation animales,
- la protection des animaux domestiques et de la faune sauvage captive,
- l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement exerçant des activités agricoles et/ou agroalimentaires.

La DDPP est présente sur dix sites : le siège à Rennes, le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières à Saint-Malo, et huit abattoirs de boucherie répartis sur le département. Elle regroupe 198 agents, dont plus de 90 interviennent dans les abattoirs, où les services vétérinaires sont présents en permanence.

2. MODERNISER LES SERVICES ET RECHERCHER LA PERFORMANCE

Différents aménagements ont été réalisés afin d'offrir aux usagers des services de l'État un accueil aisé et des services de qualité.

Le nouveau réseau de proximité des Finances publiques

La direction régionale des Finances publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine (DRFiP 35) a continué à déployer la nouvelle organisation de ses services, avec notamment :

De nouveaux accueils de proximité pour les usagers

Outre la réception dans ses propres services, assurés désormais sur quatorze communes, la DRFiP 35 s'appuie sur un partenariat avec le réseau des France Services et des collectivités locales pour organiser de nouveaux points d'accueil de proximité sur le territoire breillien. Elle est ainsi présente dans 32 communes fin 2021, contre 21 en 2019. Dans ces accueils, la DRFiP propose une offre hebdomadaire de réception sur rendez-vous et des permanences sans rendez-vous durant les campagnes d'impôt. Au total, plus de 1 000 usagers ont été reçus dans ces points d'accueil, et près de 2 400 demandes ont été prises en charge dans les France Services.

Par ailleurs, les 251 points de paiement labellisés en Ille-et-Vilaine ont enregistré plus de 23 000 opérations durant l'année, pour un montant total de 1,9 million d'euros.

Un conseil renforcé pour les collectivités locales

Pour conforter sa présence auprès des collectivités locales, la DRFiP a prévu d'implanter douze conseillers aux décideurs locaux (CDL) sur l'ensemble du département à l'horizon 2023. Ces cadres experts sont

exclusivement dédiés au conseil des élus et de leurs services, sur le territoire d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale. Ils proposent une large gamme de prestations de conseils en matière budgétaire, comptable, financière et fiscale, afin de répondre de façon personnalisée aux besoins des collectivités locales et de les accompagner dans leurs projets. Fin 2021, sept CDL étaient d'ores et déjà en place, permettant de couvrir les 2/3 des communes breilliennes.

La dématérialisation des dossiers ICPE et des demandes d'agrément de contrôle technique pour les véhicules

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) poursuit sa transformation numérique avec le déploiement progressif de l'outil numérique GUNEnv. Après le dépôt en ligne des demandes d'autorisation mis en place en décembre 2020, les inspections sont préparées et restituées selon un standard numérique national depuis novembre 2021. L'objectif est de numériser la publication des rapports à compter de 2022.

Tous les agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) intervenant en Ille-et-Vilaine ont été formés, et le ministère de la transition écologique s'est employé à faire corriger par le développeur, dans les meilleurs délais, les quelques difficultés identifiées par les utilisateurs.

Par ailleurs, une plateforme interdépartementale d'instruction des agréments de contrôle technique des véhicules a été créée début 2021 pour simplifier, rendre plus lisibles et plus rapides ces démarches. La DREAL instruit désormais pour le compte des quatre préfets de Bretagne la délivrance et le suivi des agréments des centres et des contrôleurs.

FOCUS : L'ADAPTATION EN CONTINU



L'OBTENTION DU LABEL QUALI-E PREF

La SOCOTEC a délivré en décembre 2021 à la préfecture le label Qual-e-Pref pour une durée de trois ans.

Ce référentiel valide les engagements pris pour assurer un bon niveau de relation avec les usagers, notamment en termes de délais de réponse aux courriels.

Deux modules ont été validés : l'un sur la relation générale avec les usagers (accueil, information numérique, qualité des téléprocédures...), l'autre sur la délivrance des permis de conduire.

Ce nouveau label confirme la dynamique qualité dans laquelle la préfecture d'Ille-et-Vilaine est engagée depuis plus de dix ans maintenant.

3. Doter la Préfecture d'Ille-et-Vilaine de bâtiments adaptés à la qualité de service

Important virage pour les services de l'État en Ille-et-Vilaine, le projet de déménagement des services de la Préfecture dans un nouveau bâtiment, à Rennes, a progressé en 2021. Le bâtiment neuf a été livré en novembre après deux années de travaux et a pu entamer la phase d'aménagement intérieur, pour une livraison prévue au 3^e trimestre 2022.

Les agents de la préfecture d'Ille-et-Vilaine vivent donc leurs derniers mois dans les murs de l'actuel site du quartier Beauregard, à Rennes, qu'ils partagent avec leurs collègues du Conseil départemental, propriétaire des bâtiments. Datant de la fin des années 1970, ces locaux ne sont plus adaptés aux missions actuelles de la préfecture, notamment depuis le transfert aux collectivités territoriales de la délivrance des titres d'identité, de circulation et de voyage, ou encore l'accélération de la dématérialisation et du recours au télétravail.

Le nouveau bâtiment offrira 7 500 m² de bureaux dans un cadre au design architectural futuriste. Au titre de l'interministérialité, il accueillera à la rentrée 2022 les services de la Préfecture, du SGCD, de l'ONAC-VG et d'agents de l'OFII.

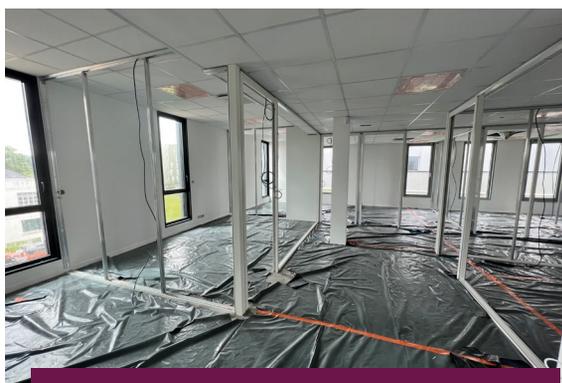
Mieux en phase avec les besoins des services et des usagers, comme des collaborateurs, ce bâtiment permettra d'instaurer un véritable projet commun autour des valeurs portées par les services de l'État.



La nouvelle préfecture d'Ille-et-Vilaine, boulevard d'Armorique, à Rennes, vue du 3^e étage



La nouvelle préfecture d'Ille-et-Vilaine, vue du toit

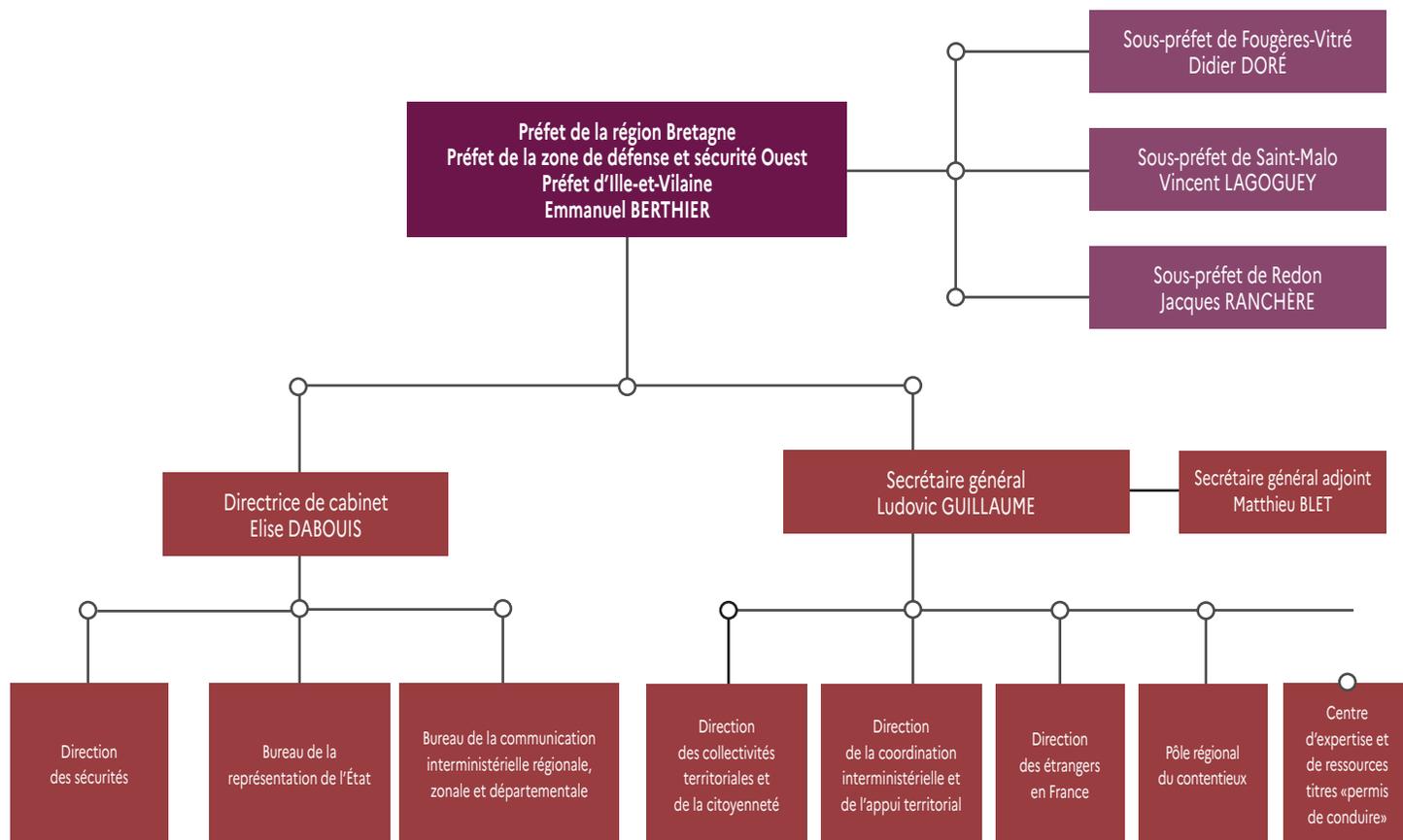


La nouvelle préfecture d'Ille-et-Vilaine, vue de l'intérieur



La nouvelle préfecture d'Ille-et-Vilaine, boulevard d'Armorique, à Rennes, ouvrira ses portes au 3^e trimestre 2022

LES SERVICES DE L'ÉTAT EN ILLE-ET-VILAINE AU 1^{ER} JANVIER 2021



Directions départementales

SGCD Secrétariat général commun départemental	DDETS Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DDTM Direction départementale des territoires et de la mer	ONACVG Office national des anciens combattants et victimes de guerre
DDPP Direction départementale de la protection des populations	DSDEN Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Unités départementales ou territoriales des directions régionales

UD DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	DREETS Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DD ARS Agence régionale de santé	DRAAF Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
UDAP (DRAC) Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	DDFIP Direction départementale des finances publiques

Sécurité et ordre public

DDSP Direction départementale de la sécurité publique
GGD Groupement de gendarmerie départemental
SDIS Service départemental d'incendie et de secours
DMD Délégué militaire départemental

COORDINATION

Préfecture d'Ille-et-Vilaine, Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, juin 2022

CRÉDITS PHOTOS

©Préfecture d'Ille-et-Vilaine sauf page 17 ©Sten Duparc et ©Adrien Lippmann, page 22 ©vidéo KuB en coédition avec la DRAC Bretagne, page 22 ©Dans à tous les étages

GLOSSAIRE

ACI	Ateliers et chantiers d'insertion
ACV	Action cœur de ville
ADIL	Agence départementale d'information logement
AGLS	Aide à la gestion locative sociale
AIS	Association pour l'insertion sociale
AMIDS	Association Malouine d'insertion et de développement social
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
APLD	Activité partielle de longue durée
ASBL	Association sans but lucratif
ASFAD	Association pour l'action sociale et la formation à l'autonomie et au devenir
AVDL	Accès vers et dans le logement
AVIP	Atteintes volontaires à l'intégrité physique
CADA	Centres d'accueil pour demandeurs d'asile
CAES	Centre d'accueil et d'examen des situations administratives
CDL	Conseillers aux décideurs locaux
CDSC	Comité départemental de sortie de crise
CHS	Centre d'hébergement spécialisé
CIE	Contrat initiative emploi
CLIR	Cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire
CODEFI	Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises
CRA	Centre de rétention administrative
CRTE	Contrat de relance et de transition écologique
CTAI	Cellule territoriale d'appui à l'isolement
DDCSP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DDRM	Dossier départemental sur les risques majeurs
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DSID	Dotation de soutien à l'investissement des départements
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ENSAB	École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne
EPCC	Établissement public de coopération culturelle
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ETP	Équivalent temps plein
ETTI	Entreprise de travail temporaire d'insertion
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
IML	InterMédiation locative
ISCG	Intervenant social dans les commissariats et en gendarmeries
MJC	Maison des jeunes et de la culture
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OTE	Organisation territoriale de l'État
PAT	Projet alimentaire territorial
PEC	Parcours emploi compétence
PVD	Petites villes de demain
QPR	Quartier de prise en charge de la radicalisation
QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
RQTH	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SPPL	Servitude de passage des piétons sur le littoral
SRADAIR	Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés
UNAT	Union nationale des associations de tourisme Bretagne
URPS	Union régionale des professionnels de santé
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

3 avenue de la préfecture
35000 RENNES

www.ille-et-vilaine.gouv.fr  @bretagnegouv  @prefetbretagne

Sous-préfectures

Fougères-Vitré

9 avenue François Mitterrand
35300 FOGÈRES

Redon

Place Charles de Gaulle
35600 REDON

Saint-Malo

3 rue Roger Vercel
35400 SAINT-MALO